

*Les crédits*

mes saisis, à savoir notre motion qui décrit la terrible incertitude et la peur éprouvées dans bien des zones rurales du Canada par suite des décisions du gouvernement en matière commerciale. Manifestement, je ne pense pas qu'à aucun moment les offices de commercialisation, les lois et les programmes de soutien y afférant aient été plus menacés.

J'ai trouvé intéressants les propos du ministre d'État chargé des Céréales parce qu'il a parlé de l'histoire de l'agriculture dans notre pays et de toutes sortes d'autres questions, mais il n'a pas abordé les quatre ou cinq points de la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui et qui concernent le fait que le gouvernement n'a pas réussi à obtenir l'accès au marché américain.

Il n'a pas dit que le gouvernement n'a pas réussi à contrecarrer les mesures protectionnistes des États-Unis contre des produits tels que le porc. Il n'a pas parlé du danger qui menace les offices de commercialisation et la gestion de l'offre. Il n'a pas parlé du fait que nous avons signé un accord avec les États-Unis où les deux parties se sont engagées à ne pas entraver les relations commerciales que l'autre partie entretient à l'étranger. Pourtant, les États-Unis accroissent le financement de leur programme de stimulation des exportations. Il n'a pas mentionné non plus le fait que les Canadiens n'ont plus tellement confiance en leur système global de gestion de l'offre.

J'ai trouvé intéressant par ailleurs qu'il parle des milliards de dollars que le gouvernement a investis dans les guerres commerciales que la CEE et les États-Unis mènent depuis deux ou trois ans. Il a parlé de ces milliards de dollars, mais n'a pas dit un mot à propos des quelque 500 millions de dollars que le ministre des Finances a retranchés du budget du ministère de l'Agriculture en avril dernier.

Parmi les programmes visés, dont la valeur s'élève à 500 milliards de dollars, figure le programme des paiements anticipés. C'est quand même assez intéressant de noter qu'il n'en a pas glissé mot, quand on sait que presque toutes les grandes organisations agricoles du Manitoba, celles des Keystone Agriculture Producers, les Manitoba Canola Growers, les Manitoba Corn Producers, les Manitoba Pulse Producers, les Western Barley Growers, la Fédération canadienne de l'agriculture, y compris les syndicats, et d'autres organismes s'opposent à la position du gouvernement, qui veut modifier le financement accordé dans le cadre du programme des paiements anticipés, programme que le ministre n'a pas daigné mentionner.

Au printemps 1988, l'ex-ministre de l'Agriculture a solennellement promis aux producteurs laitiers du Canada de renforcer et de protéger les éléments fondamentaux du système de gestion de l'offre appliqué au pays. Il a promis de transférer plus de produits, comme la crème glacée et le yogourt, de la liste des tarifs à la liste des marchandises d'importation contrôlée, ce qui permettrait de sauver tout le système de gestion de l'offre.

Il l'a déclaré maintes fois à la Chambre des communes et pendant la campagne électorale, et voilà qu'aujourd'hui une décision menace d'anéantir toute l'économie agricole canadienne, la gestion de l'offre et les offices de commercialisation.

Nous ne pouvions pas croire le ministre à ce moment-là parce que le président du Comité des finances du Sénat américain, le sénateur Benson, s'en plaignait justement. Dès que le gouvernement a inscrit ces produits, comme la crème glacée et le yogourt, sur la liste des marchandises d'importation contrôlée, le gouvernement des États-Unis a demandé à un groupe spécial du GATT de rejeter les contrôles d'importation que le Canada avait imposés. Une décision a été prise en ce sens il y a environ un mois.

Cette décision, qui arrive au moment le plus inopportun, aura des conséquences très graves pour l'industrie laitière canadienne. Le ministre de l'Agriculture a beau manigancer mais, si le GATT maintient cette décision, nous prédisons qu'il finira par l'accepter à l'issue de la réunion du groupe spécial du GATT le 4 décembre à Genève, mais il ne la mettra probablement pas en application avant la fin des négociations du GATT en décembre 1990. Mais compte tenu des circonstances, le tribunal ne pouvait pas rendre de pire décision. De toute évidence, le gouvernement aurait dû inclure dans l'Accord de libre-échange une disposition permettant de contrôler ces importations.

• (1540)

Les Américains, eux, n'ont pas manqué de le faire. Ils ont en effet pris soin d'inclure une clause de désistement qui interdit l'importation de certains produits aux États-Unis. Si le gouvernement avait vraiment à cœur de protéger notre régime de gestion de l'offre et nos offices de commercialisation, il aurait fait en sorte qu'une clause de ce genre figure dans l'Accord de libre-échange. Nous devons maintenant envisager la perspective de perdre d'ici un an tout contrôle sur les importations, contrôle qui joue un rôle déterminant dans notre gestion de l'offre. Ce jugement risque d'avoir des conséquences désastreuses, non seulement pour le secteur laitier, mais pour tous les producteurs de volailles, qu'il s'agisse de poulets à rôti, de dindons ou d'oeufs.